

CONVOCATION DU CONSEIL COMMUNAL

*Conformément aux articles L1122-11, L1122-12 et L1122-13 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, nous avons l'honneur de vous convoquer à la séance du **CONSEIL** qui aura lieu le mardi 29 décembre 2020 dans la foulée du Conseil conjoint entre la Commune et le CPAS.*

*Suite à la crise sanitaire actuelle et en vertu du décret wallon du 1^{er} octobre 2020 organisant jusqu'au 31 mars 2021 la tenue des réunions des organes communaux et provinciaux, la séance du conseil communal du 29 décembre prochain se tiendra par visio-conférence et sera retransmise en public via internet.
Les coordonnées de la réunion seront communiquées par courriel.*

ORDRE DU JOUR

Séance publique

1. Tutelle - Décisions prises par les Autorités de Tutelle - Information/st
2. BUDGET COMMUNAL POUR L'EXERCICE 2021 - APPROBATION
3. BUDGET DU CPAS POUR L'EXERCICE 2021 - APPROBATION
4. DOTATION COMMUNALE POUR LE CPAS - EXERCICE 2021
5. DOTATION COMMUNALE A LA ZONE DE POLICE - EXERCICE 2021
6. DOTATION COMMUNALE A LA ZONE DE SECOURS - EXERCICE 2021
7. DOTATION COMMUNALE A LA ZONE DE SECOURS - EXERCICE 2020 - MODIFICATION
8. DOTATIONS COMMUNALES ORDINAIRES AUX FABRIQUES D'EGLISE - EXERCICE 2021
9. DOTATIONS COMMUNALES EN FAVEUR DES CRECHES - EXERCICE 2020 - MODIFICATION
10. DOTATIONS COMMUNALES EN FAVEUR DES CRECHES - EXERCICE 2021
11. Fabrique d'Eglise Saint - Martin de Blanmont - Paiement de subside pour la réparation de la toiture - Approbation/nv
12. Fabrique d'église SAINTE GERTRUDE - Modification budgétaire n°1 exercice 2020 - Approbation/nv
13. Convention entre la Commune de Chastre et le Comité des jeunes de St-Géry - Approbation/ag
14. Appel à projets Wallonie cyclable 2020
15. Cimetières - Règlement-redevance sur les exhumations - Approbation/ns
16. Marché de fournitures - Centrale d'achat du Service Public de Wallonie - Acquisition d'un véhicule de type camionnette plateau pour le service technique -Décision/FD

Communication du Bourgmestre

Huis clos

17. Désignation d'une institutrice primaire temporaire, pour 4 périodes/semaine, à l'entité pédagogique de Blanmont, le 16/12/2020 - Ratification/cvm/sl
18. Désignation d'une institutrice primaire temporaire, du 01/12/2020 au 31/01/2021, pour 18 périodes/semaine, à l'entité pédagogique de Chastre-Blanmont - Ratification/cvm/sp
19. Désignation d'une institutrice primaire temporaire, du 23/11/2020 au 25/11/2021, pour 13 périodes/semaine, à l'entité pédagogique de Blanmont - Ratification/cvm/mp
20. Désignation d'une institutrice maternelle temporaire, pour 4 périodes/semaine, à l'entité pédagogique de Blanmont, le 28/10/2020 - Ratification/cvm/sl

Arrêté par le Collège communal du 17 décembre 2020

La Directrice générale,



Stéphanie THIBEAUX

Par ordonnance



Le Bourgmestre,

Thierry CHAMPAGNE

Extraits du règlement d'ordre intérieur du Conseil communal

Article 20 - Sans préjudice de l'article 22, pour chaque point de l'ordre du jour des réunions du conseil communal, toutes les pièces se rapportant à ce point – en ce compris le projet de délibération et la note de synthèse explicative visés à l'article 10 du présent règlement – sont mises à la disposition, sans déplacement, des membres du conseil, et ce, dès l'envoi de l'ordre du jour.

Cette consultation pourra être exercée par voie électronique.

Durant les heures d'ouverture des bureaux, les membres du conseil communal peuvent consulter ces pièces au secrétariat communal.

Article 21 - La directrice générale ou le fonctionnaire désigné par elle, ainsi que le directeur financier ou le fonctionnaire désigné par lui, se tiennent à la disposition des conseillers afin de leur donner des explications techniques nécessaires à la compréhension des dossiers dont il est question à l'article 20 du présent règlement, et cela pendant deux périodes précédant la séance du conseil communal, l'une durant les heures normales d'ouverture de bureaux, et l'autre en dehors de ces heures.

Par « période » au sens du présent règlement, il y a lieu d'entendre une période de 60 minutes.

Les membres du conseil communal désireux que pareilles informations leur soient fournies peuvent prendre rendez-vous avec la ou le fonctionnaire communal-e concerné-e afin de déterminer à quel moment précis au cours de la période envisagée ils lui feront visite, et ce, afin d'éviter que plusieurs conseiller;e;s sollicitent en même temps des explications techniques sur des dossiers différents.